

Commune de WINGEN SUR MODER

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 17

Le 28 septembre 2021 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Date de
Convocation :

22/09/2021

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints,
M. BARIDO Nicolas, Conseiller municipal délégué,
Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine, Mme DURRENBERGER Sophie,
Mme FRANCOIS Catherine, M. HOPP Mathieu, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie,
M. LEININGER Christian, Mme LEININGER Florence, Mme PFEIFER Sylvie,
Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Absents Pouvoir :

Mme BRUNNER Magdolna a donné Pouvoir à M. DORSCHNER Christian

Absents excusés :

Mme BANZET Emma

Secrétaire de Séance : M. HOPP Mathieu

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2021
2. Validation des indemnités de concours du « pôle associatif et médical »
3. Révision de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
4. Décision modificative
5. Rachat de la friche Munsch-Gulden
6. Achat d'un terrain
7. Utilisation du gymnase par les associations
8. Sécurité routière
9. Demandes de subventions pour voyages scolaires
10. Désignation d'un nouveau membre au Centre Communal d'Action Sociale
11. Adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »

12. Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine : rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg et changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre
13. Convention de mise à disposition de la salle du Centre Socioculturel pour les ateliers du Relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes
14. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
15. Divers

Le Maire souhaite la bienvenue à tous pour cette première séance à la Mairie.

POINT 1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2

VALIDATION DES INDEMNITES DE CONCOURS DU « POLE ASSOCIATIF ET MEDICAL »

Le maire rappelle que lors de la séance du 22 juin, le budget prévisionnel de 1760 000 € HT a été voté. Il explique qu'il faut maintenant trouver la maîtrise d'œuvre qui aura en charge ce projet de construction d'un pôle associatif et médical. Pour cela, un jury sera constitué. Il sera composé du Maire, des membres de la commission d'appel d'offres, de trois maîtres d'œuvres, d'un représentant du bureau d'étude MP Conseil, d'un représentant de la Collectivité Européenne d'Alsace ainsi que du comptable public. Il propose de limiter à trois le nombre de candidats qui seront appelés à concourir, chacun recevant une indemnité de 7 900 € (celle consentie au candidat lauréat constituera une avance sur la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre).

Le bureau MP Conseil a estimé les dépenses comme suit :

TRAVAUX	
Construction pôle associatif et médical	1 760 000
HONORAIRES	
Programmation	17 475
Diagnostics techniques	12 000
Indemnités concours MOE	7 900 x 2

Maîtrise d'œuvre	246 400
Coordination sécurité-santé	17 600
Contrôle technique	17 600
Assurances DO + TRC + RCMO	26 400
Révisions marchés	9 029
TOLERANCE ET REVISIONS	
Aléas maîtrise d'ouvrage	70 400
Révision marchés travaux	112 000
Tolérances contractuelles MOE	107 726
EQUIPEMENTS SPECIFIQUES DIVERS	
Mobilier	non compris
Publicité, huissier, frais divers	15 000
Raccordement	25 000
Total HT	2 489 390
Total TTC	2 987 268

Mme Séverine Dettwiller demande pourquoi le montant est tellement plus élevé que les prévisions. Le maire répond que le premier prix communiqué ne concernait que la construction ; là se sont rajoutés les honoraires. C'est un investissement qui sera payé en grande partie par les subventions et par un emprunt qui lui sera remboursé par les loyers, une fois la construction achevée.

M. Sylvain Cunrath informe que la Commune pourra récupérer la TVA étant donné qu'il s'agit d'un investissement.

Mme Catherine François demande à combien s'élève l'endettement par habitant. Le maire répond qu'il sera rappelé à la prochaine séance.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De confirmer le projet de construire un pôle associatif et médical ;
- D'approuver le cahier des charges établi par MP Conseil ;
- D'approuver le budget prévisionnel de 1 760 000 € HT pour la part travaux et le budget prévisionnel de l'opération de 2 489 390 € HT ;
- De constituer un jury de treize membres avec voix délibérative, dont le Maire et les représentants de la commission d'appel d'offres, trois maîtres d'œuvre ; un(e) représentant de MP Conseil, un(e) représentant(e) de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi que le comptable public ;
- De limiter le nombre de candidats à être sélectionnés pour concourir à trois ;
- De fixer à 7 900 € le montant des indemnités à verser à chaque concurrent sélectionné ayant remis une offre conforme au règlement du concours ;
- D'autoriser le Maire à engager la procédure de lancement du concours de maîtrise d'œuvre ;

- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires et à signer les marchés de prestations intellectuelles afférents.
- D'initier les démarches pour solliciter les offres de prêt bancaire et les subventions auprès des financeurs publics.

POINT 3

REVISION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le maire informe qu'il y a lieu de reprendre la délibération de 2004 qui instaurait le paiement d'heures supplémentaires aux agents qui en font car elle limitait le paiement aux agents jusqu'à l'indice 380 alors que depuis 2007 il n'y a plus de plafond.

Mme Séverine Dettwiller demande si tous les agents font des heures supplémentaires. Le maire répond que non ; seuls les agents à temps complet peuvent en bénéficier.

M. Pascal Thomas demande à combien s'élèvent les heures supplémentaires par mois. Le maire dit qu'elles s'élèvent à une ou deux par semaine aux services techniques.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

POINT 4

DECISION MODIFICATIVE

Le maire informe qu'en raison d'anciennes subventions encaissées pour les opérations « terrain multisports » et « sécurité école », le trésorier nous demande de faire des écritures d'ordre budgétaire pour ces reprises.

Comme ce n'était pas prévu au budget, il y a lieu de faire les écritures suivantes :

Article	libellé	montant
RECETTE d'investissement Op. 1 / art. 2118	Immobilisations corporelles Autres terrains	+ 850.00 €
DEPENSE d'investissement Op. 1 / art. 13931	Dotation d'équipement des territoires ruraux	+ 850.00 €
RECETTE de fonctionnement Art. 777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	+ 850.00 €
DEPENSE de fonctionnement Art.6188	Autres frais divers	+ 850.00 €

Les décisions budgétaires modificatives sont adoptées à l'unanimité.

POINT 5**RACHAT DE LA FRICHE MUNSCH-GULDEN**

Le maire informe qu'il avait rendez-vous chez Maître Mauhin, le liquidateur judiciaire en charge du site Munsch Gulden, le 2 septembre. M. Sylvain Cunrath l'y a accompagné. Deux représentants de l'EPF (Etablissement Public Foncier) y assistaient aussi. Cet établissement peut aider la Commune dans ce dossier dans le sens où, si on le sollicite pour un accompagnement global, il pourrait s'occuper de tout : acquérir le bien, porter le bien, c'est-à-dire traiter le problème de pollution de la friche et à terme y implanter une aire multi générationnelle ainsi qu'un espace de stationnement. Ensuite la Commune pourra racheter le site.

Le maire rappelle, pour information, que c'est aussi l'EPF qui avait racheté le restaurant du 1 rue Principale, actuellement dénommé « Au Wingenerhof ».

M. Sylvain Cunrath précise que l'EPF a un notaire qui sait y faire avec les dossiers de liquidation.

Mme Catherine François y adhère car la Commune s'était engagée à faire quelque chose de cette friche.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à Wingen-sur-Moder (Bas-Rhin), 17 rue des Orfèvres, figurant au cadastre sous section 6 n°35, d'une superficie totale de 28,04 ares, consistant en une friche industrielle actuellement à l'abandon, en vue de traiter cette friche et les problématiques qui y sont associées (risques d'intrusion – dégradation des bâtiments – présence d'amiante – pollution avérée des sols et des eaux souterraines nécessitant une dépollution urgente du site) et à terme, par une maîtrise foncière publique, d'y implanter une aire multi-générationnelle ainsi qu'un espace de stationnement ;
- d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens et d'autoriser M. DORSCHNER, Maire de Wingen-sur-Moder, à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

POINT 6**ACHAT D'UN TERRAIN**

Le maire explique que Mme GEORG Lydia de Haguenau est propriétaire du terrain cadastré :

Section D - n° 159, lieu-dit Kohlmatt, d'une contenance de 9,90 ares.

Elle souhaite le vendre et le maire propose que la Commune l'achète.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter ce terrain au prix de 35 € l'are et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

POINT 7**UTILISATION DU GYMNASE PAR LES ASSOCIATIONS**

Le maire explique que depuis que la Commune a racheté le gymnase, le 16 octobre 2019, aucune utilisation n'a jamais été facturée aux associations locales qui l'occupent, le Covid ayant passé par là. Seul le collège en paye l'occupation.

Cette mise à disposition gratuite mérite, à son sens, d'être soulignée. Il propose de maintenir cette gratuité encore jusqu'au 31 décembre 2021 puis de facturer les utilisateurs à compter du 1^{er} janvier 2022.

Mme Séverine Dettwiller demande si le prix est le même dans les autres gymnases. Le maire répond que non ; chaque commune a ses tarifs.

Le maire rappelle que les prix ont été revus à la baisse au moment du rachat ; les prix du temps où le gymnase appartenait au Sivom étaient plus élevés.

Mme Christine Doerflinger rappelle aussi qu'un règlement a été voté et qu'un concierge a été nommé. Elle informe que le Sivom n'avait pas instauré de caution, mais que la Commune l'a mis en place.

Le Conseil, sur proposition du maire, décide, à l'unanimité :

- De maintenir la gratuité pour les associations locales jusqu'au 31 décembre 2021.
- De facturer à compter du 1^{er} janvier 2022 les occupations et utilisations aux tarifs suivants :
 - 4 € de l'heure pour une manifestation sportive
 - 250 € la location pour la journée en été (1^{er} avril au 30 septembre)
 - 300 € la location pour la journée en hiver (1^{er} octobre au 31 mars)
 - 13,70 € de l'heure pour le sport du Collège
 - Caution : 1500 €
 - 50 € de forfait de nettoyage du sol après une manifestation festive

POINT 8

SECURITE ROUTIERE

Le maire informe que la commission « prévention routière et sécurité » s'est réunie la veille au soir pour parler des futurs aménagements dans la commune.

Il énumère ce que ses membres ont retenus :

- Mettre en Zones 30 :
 - * la rue du Muguet et la rue des Sapins (les deux en totalité)
 - * toute la rue Principale depuis le croisement rue d'Ingwiller / rue du Bachfeld / rue du Cimetière (devant la boulangerie Beyer) jusqu'au Rond-point
 - * une portion de route devant la Maison des Assistantes Maternelles – 13 rue de la Gare
 - * le reste de la rue de Zittersheim, c'est-à-dire à partir de l'école et jusqu'à la sortie du village vers Zittersheim
- Mettre toute la rue de l'Ecole en sens unique, avec une bande pour les piétons au début de la rue car il n'y a pas de trottoir
- Installer des coussins berlinois :
 - * devant le magasin Electricité Gangloff – rue de Zittersheim
 - * devant le magasin l'Echoppe – rue Principale
- Installer des radars pédagogiques :
 - * à l'entrée du village en venant de Wimmenau, au niveau de la maison N° 7A rue d'Ingwiller
 - * à l'entrée du village en venant de la Huhnerscherr, au niveau de la maison N° 14A rue de Bitche (Pizza Laurent)
 - * dans la rue de Bitche, en allant vers la Huhnerscherr, avant la maison N° 8 rue de Bitche.

Mme Séverine Dettwiller propose de rajouter la rue des Orfèvres dans les rues qui vont passer en Zone 30, étant donné que cette route est considérée comme une autoroute, aux dires de certains.
Le Maire et Mme Christine Doerflinger rappellent que lors d'une réunion publique au cours du dernier mandat, les riverains n'en voulaient pas.

Mme Sylvie Pfeiffer rappelle que la vitesse est excessive dans la rue du Hochberg, dans la descente depuis le Musée Lalique. Elle demande si on peut solliciter des contrôles de gendarmerie.
Le maire dit que oui ; il va s'en charger.

Mme Catherine François demande si les feux pédagogiques sont encore prévus.
Le maire répond que non ; ils sont remplacés par les coussins berlinois.

A la question de M. Christian Leininger qui demande quand tous ces aménagements doivent avoir lieu, le maire répond que ce sera encore fait cette année.

Le maire informe que les radars pédagogiques seront solaires, dans la mesure du possible. Les prix varient entre 1400 et 1700 €.

Le Conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide :

- de mettre en Zone 30 :
 - la rue du Muguet
 - la rue des Sapins
 - la rue Principale, depuis le croisement rue d'Ingwiller / rue du Bachfeld / rue du Cimetière, jusqu'au Rond-point près du 24 rue Principale
 - devant la Maison des Assistantes Maternelles – 13 rue de la Gare
 - le prolongement de la rue de Zittersheim après l'école primaire jusqu'à la sortie du village vers Zittersheim.

Adopté à la Majorité (17 Pour, 1 Contre)

- de mettre toute la rue de l'Ecole en sens unique, avec une bande pour les piétons au début de la rue car il n'y a pas de trottoir

Adopté à la Majorité (17 Pour, 1 Abstention)

- de mettre des coussins berlinois :
 - dans la rue de Zittersheim, devant le N° 32
 - dans la rue Principale, devant le N° 32

Adopté à la Majorité (16 Pour, 1 Contre, 1 Abstention)

- d'installer des radars pédagogiques :
 - à l'entrée du village en venant de Wimmenau, au niveau de la maison N° 7A rue d'Ingwiller
 - à l'entrée du village en venant de la Huhnerscherr, au niveau de la maison N° 14A rue de Bitche
 - dans la rue de Bitche, en allant vers la Huhnerscherr, avant la maison N° 8 rue de Bitche.

Adopté à la Majorité (17 Pour, 1 Abstention).

POINT 9

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES

Le maire informe avoir été destinataire de deux demandes de subventions.

La 1^{ère} vient de l'école primaire, et plus précisément de Mme Joanna Staub, la directrice et enseignante qui a la classe de CE2-CM1. Elle organise un voyage au Festival International de Photographie animalière et de nature à Montier-en-Der (en Haute Marne) du 17 au 19 novembre, soit 2 nuitées. Le coût total du voyage est estimé à 180 € par élève ; parmi les participants, 20 sont originaires de Wingen.

Le Conseil municipal décide, à la majorité (1 Abstention), d'octroyer une subvention de 20 € par élève de CE2-CM1 qui participe au voyage organisé par l'école pour aller au Festival International de Photographie animalière et de nature à Montier-en-Der (en Haute Marne) du 17 au 19 novembre.

La 2^{ème} demande vient d'un étudiant qui habite la commune et qui participe à un voyage d'étude à Amsterdam. Il est étudiant en BTS au Lycée Schattenmann de Bouxwiller.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 20 € à l'étudiant M. Lucas BIENKOWSKI, étudiant en BTS au Lycée Schattenmann de Bouxwiller, qui participe à un voyage d'étude à Amsterdam.

POINT 10

DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le maire informe que M. Patrice STAUB, membre du CCAS, est décédé le 3 juillet 2021 et qu'il y a lieu de le remplacer.

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, décide, à l'unanimité, de nommer Mme Gabrielle STAUB comme nouveau membre du CCAS.

POINT 11

ADHESION A LA PLATEFORME « ALSACE MARCHES PUBLICS »

Le maire informe que la plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique). Elle est gratuite.

La commune y avait déjà adhéré, mais l'adhésion arrive à échéance et il propose de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
- d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services
- autorise le maire à signer la convention d'adhésion
- autorise le Maire à signer la charte d'utilisation.

POINT 12

EGLISE PROTESTANTE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG D'ALSACE ET DE LORRAINE : RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'ERCKARTSWILLER A LA PAROISSE DE WEINBOURG ET CHANGEMENT DE NOM DE L'INSPECTION DE LA PETITE PIERRE

Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite

Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (12 Pour, 6 Abstentions) :

- émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.
- émet un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

POINT 13

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LES ATELIERS DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la grande salle du Centre Socioculturel au RAM (Relais d'Assistants Maternels), qui organisera des activités jeunesse les vendredis 10 et 24 septembre, 8 et 22 octobre, 19 novembre, 3 et 17 décembre 2021, de 8h à 12h.

POINT 14

COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Terrain au Lotissement Les Vergers de Wingen
 - Maison 1 rue des Genêts
 - Maison 10 rue de Bitche
 - Maison 23 rue du Petit Passage
 - Maison 3 rue des Tisserands
 - Maisons 21 et 21A rue Principale
- Suite à la nouvelle couche de roulement dans la rue Principale (travaux payés par la Collectivité Européenne d'Alsace), le maire a signé le devis pour les marquages au sol auprès de la Société Est Signal pour un montant de 4374 €.

Mme Catherine François demande s'il y aura un marquage pour les cyclistes. Le maire répond que non. Elle demande aussi si quelqu'un a une idée du nombre de jeunes qui se rendent au collège à vélo. Mme Dominique Schmitt-Merx répond qu'ils doivent être une dizaine.

POINT 15**DIVERS**

- Le maire propose de prendre un arrêté municipal portant sur la propreté de la commune. Un exemple type a été envoyé à chacun par mail.
Mme Sylvie Pfeiffer demande si une aide peut être apportée aux personnes âgées qui ne peuvent plus faire eux-mêmes.
Mme Simone Hunsinger pense que le voisinage peut leur venir en aide.
Le maire informe que pour le déneigement, une convention peut être faite avec la Commune mais c'est un service payant.
M. Christian Leininger demande comment la population sera mise au courant de cet arrêté municipal, une fois qu'il sera pris.
Mme Christine Doerflinger répond que l'information sera donnée dans le prochain bulletin municipal.
Mmes Simone Hunsinger et Christine Doerflinger demandent à ce que les ouvriers communaux ainsi que l'ensemble des élus donnent le bon exemple.
- Le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets du Smictom de Haguenau-Saverne est distribué à chaque conseiller.
Le maire souligne que nous faisons parti d'un des syndicats les moins chers de France. Il ajoute aussi que d'ici 2023, nous pourrons trier tout le plastique.
- Le maire informe du projet de chaufferie commune pour le centre socioculturel, le gymnase et le collège. Il explique qu'on peut obtenir de grosses subventions. La communauté de Communes s'est proposée pour faire réaliser une étude.
- Mme Séverine Dettwiller soulève le problème des tables de pique-niques qui sont à l'arrière du gymnase et qui sont souvent retrouvées près ou en forêt. Sur le principe ce n'est pas grave, mais le problème est le nombre de détritus retrouvés en forêt.
- Mme Christine Doerflinger demande à Monsieur Sébastien Joan s'il lui est possible de fabriquer des bancs pour le parcours de santé.
- M. Nicolas Barido parle des sirènes qu'il ya lieu d'installer dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Le village étant étalé, il faut installer deux sirènes ; les lieux retenus sont la mairie et l'école primaire.
Mme Christine Doerflinger en profite pour signaler qu'elle n'a pas eu tous les tableaux en retour.
- M. Pascal Thomas, en son nom et en celui de son épouse, remercie le conseil municipal pour le cadeau offert à l'occasion de leur union.
- La commission « Communication » se réunira le mardi 5 octobre à 19h.
- Mme Florence Leininger demande à avoir des photos de la commune pour alimenter le futur site internet.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h58.